

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 04 mars 2020

L'an deux mille vingt

Et le quatre mars à 20 heures 30

Date de la convocation : 27/02/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Naudy ROUX

Absent(e) s excusé (e)s : Elodie ALINAT, Sandrine FAVRE, Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°11-2020

### Approbation du compte administratif 2019 du budget assainissement

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane présidente de la séance.

Mme RAMONDENC Viviane, présente le compte administratif 2019 préparé par M. le Maire. :

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2019 du budget assainissement s'établit comme suit :

#### Section d'exploitation :

Dépenses : 38 459.14 €  
Recettes : 63 066.92 €  
**Résultat + 24 607.78 € (excédent)**

#### Section d'Investissement :

Dépenses : 125 739.91 €  
Recettes : 38 920.91 €  
**Résultat : - 86 819.00 € (déficit)**

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2019 du budget assainissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte administratif 2019 du budget assainissement**

M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 11      Pour : 11      Contre : 0      Qui n'ont pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

